

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 4 juin 2025

L'an **deux mille vingt-cinq, le quatre juin**, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à **dix-neuf heures trente** en session ordinaire, au siège du syndicat à Champagne-en-Valromey, sous la présidence de Pauline GODET, Présidente du SIVOM du Valromey.

PRESENTS : David GUILLET, Annie MEURIAU, Robert SERPOL (Arvière-en-Valromey), Dominique CHARVET, Philippe HAMEL, Christophe MICHAILLE (Champagne-en-Valromey), Bernard ANCIAN, Jean ROCHE (Haut-Valromey), Nicole BIDET, André BOLON, Pauline GODET, Jean-François MARTINE, Marie-Françoise MARTINOD, Zénon NITKOWSKI (Valromey-sur-Séran).

EXCUSES : Gérard BERTHIER (Arvière-en-Valromey), Vanessa BERNE (Haut-Valromey) : pouvoir donné à Bernard ANCIAN, Pierre BROUSSART (Haut-Valromey).

ABSENTE : Valérie TOURNEMINE (Champagne-en-Valromey).

Marie-Françoise MARTINOD est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 22/04/2025.
- 2) Information sur les décisions de la Présidente prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT.
- 3) Restauration du mur de soutènement de l'ancienne chartreuse d'Arvières : demandes de subventions tranche optionnelle.
- 4) Modification du forfait scolaire et du forfait cantine.
- 5) Label « ma commune, mon intercommunalité aime lire et faire lire ».
- 6) Validation et financement des actions PEDT-PM 2025/2026.
- 7) Adhésion au service RGPD d'AGATE et nomination d'un Délégué à la Protection des Données.
- 8) Modification du tableau des emplois permanents.
- 9) Information sur le projet de création d'une salle de spectacles.
- 10) Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22/04/2025.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le procès-verbal de la séance du 22/04/2025.

2. Information sur les décisions de la Présidente prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT [Délibération N° 2025/25]

DATE	ENTREPRISE	SERVICE	PRESTATION	MONTANT TTC
10/04/2025	Astr'Industries	Observatoire de la Lèbe	Fourniture et installation télescope 600	39 990,00 €
10/04/2025	DIFCO	Maison de pays	Fourniture autolaveuse et aspirateur dorsal	5 971,20 €
10/04/2025	Dombes Hottes	Maison de pays	Nettoyage hotte cuisine	437,76 €
10/04/2025	6ème SENS	Médiathèque du Valromey	Fabrication Roll'Up	216,00 €
12/05/2025	ATME Deschamps	Maison de pays	Déplacement sonde chauffage	126,41 €
27/05/2025	L'Atelier du numérique	Médiathèque du Valromey	Fourniture et installation station de travail	828,93 €
27/05/2025	L'Atelier du numérique	Médiathèque du Valromey	Fourniture et installation serveur	899,00 €

Pauline GODET précise avoir signé le 5/06 un devis de l'entreprise PESENTI pour le traitement acoustique de la cantine de Virieu le Petit d'un montant de 6 900 € TTC.

Philippe HAMEL signale une demande similaire de la part de enseignantes de l'école maternelle pour la classe 1.

Le Comité Syndical prend acte des décisions listées précédemment à l'unanimité.

3. Restauration du mur de soutènement de l'ancienne chartreuse d'Arvières : attribution des marchés de travaux. [Délibération N° 2025/26]

Pauline GODET indique que la réunion de lancement du chantier aura lieu le 6/06. Elle réunion permettra de caler le planning prévisionnel des travaux, de prendre en compte les contraintes du site et les consignes de sécurité et de faire le point sur les missions à réaliser pendant la phase de préparation.

Puis, elle propose de délibérer sur le plan de financement de la tranche optionnelle qui se déroulera en 2026. le coût prévisionnel est de 174 664,24 € TTC comprenant les prestations suivantes :

- Travaux (lot 1 : maçonnerie, installations de chantier et échafaudages + lot 2 : terrassement, voirie, réseaux divers) - SAS CHEVAL RESTAURATION PATRIMOINE : 140 618,29 € TTC
- Mission de maîtrise d'œuvre - SARL ARCH-R : 14 527,50 € TTC
- Mission OPC - SARL ARCH-R : 3 944,62 € TTC.
- Mission SPS - SASU ELYFEC : 1 512,00 € TTC.
- Dépenses imprévues : 14 061,83 € TTC.

Le financement serait le suivant :

- Subvention du Département de l'Ain au titre du patrimoine historique bâti (immeubles classés) : taux de 15% d'une dépense subventionnable de 174 664,24 € € TTC avec un plafond de subvention fixé à 50 000 € TTC par exercice, soit 26 199 € ;
- Subvention de la Région AURA au titre du dispositif « Plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine » : taux de 30% d'une dépense subventionnable de 174 664,24 € € TTC avec un plafond de subvention maximum de 120 000 € par exercice budgétaire et par opération, soit 52 399 € ;
- Subvention de l'État au titre des Monuments Historiques : taux de 35% d'une dépense subventionnable de 174 664,24 € TTC, soit 61 132 € ;
- Fonds propres du SIVOM du Valromey : 34 934,24 €, soit 20 % du coût total des travaux TTC.

Elle spécifie que, sous réserve de la validation de ce plan de financement, la participation du SIVOM pourrait être inférieure au montant de l'indemnité perçue.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

4. Modification du forfait scolaire et du forfait cantine. [Délibération N° 2025/27]

Pauline GODET expose que dans le cadre de sa compétence « immobilier des cantines scolaires », le SIVOM du Valromey prend en charge, soit directement, soit en remboursant les communes, l'ensemble des dépenses de fonctionnement des locaux telles que chauffage, eau, électricité, nettoyage, produits d'entretien, fournitures de petits équipements, contrats de maintenance, assurances... ainsi que les frais de personnel.

Elle précise que jusqu'à l'année scolaire 2016/2017, les frais scolaires étaient remboursés aux communes ayant une école sur la base des frais réels puis à compter de l'année scolaire 2017/2018, sur la base d'un forfait de 0,55 € par repas servi correspondant à la moyenne des charges de cantine des trois années précédentes (2014/2015 - 2015/2016 - 2016/2017).

Considérant l'augmentation du coût de ce service (postes énergie et personnel notamment), elle propose de réactualiser ce forfait de la manière suivante :

- Pour la commune de Champagne-en-Valromey dont les charges ne concernent que les frais de personnel : 0,80 € par repas servi.
- Pour les communes d'Arvière-en-Valromey et Haut-Valromey dont les charges concernent les dépenses de fonctionnement des locaux et les frais de personnel : 1 € par repas servi.

Elle propose également de réactualiser le forfait scolaire demandé aux communes extérieures au territoire du SIVOM du Valromey qui est actuellement de 29 € par élève. Ce forfait correspond à la moyenne des différents forfaits appliqués pour les différentes écoles (le territoire de l'ensemble des communes du SIVOM du Valromey étant assimilé au territoire de la commune d'accueil) et en tenant compte du départ de Talissieu, il passera à 30 € par élève et par année scolaire, à compter de l'année scolaire 2025/2026.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

5. Label « ma commune, mon intercommunalité aime lire et faire lire ». [Délibération N° 2025/28]

Pauline GODET expose à l'assemblée que le label « Ma commune / Mon interco aime lire et faire lire », créé par l'association « Lire et faire lire » en partenariat avec l'AMF en 2016, valorise l'action locale en faveur de la lecture. Son objectif est d'inciter les communes et intercommunalités à s'engager dans cette cause pour permettre à tous les enfants de découvrir le plaisir de la lecture.

Les communes et intercommunalités dans lesquelles interviennent des bénévoles « Lire et faire lire » peuvent être candidates au label, quelle que soit leur taille. Les intercommunalités peuvent être candidates lorsque les compétences petite enfance, enfance, jeunesse, lien intergénérationnel ou culture leur ont été transférées.

Un comité d'experts attribue le label aux communes et intercommunalités satisfaisant les critères de ce label, à savoir s'engager à développer au moins 2 actions sur les 9 proposées :

- Communiquer sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme,
- Favoriser la présence de Lire et faire lire dans les TAPs, les nouveaux temps d'activités périscolaires,
- Favoriser la présence de Lire et faire lire dans un PEdT, projet éducatif territorial,
- Inciter au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique,
- Associer les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales,
- Associer les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales,
- Reconnaître les seniors engagés dans ce bénévolat : remise de médaille, réception, etc.,
- Financer l'accompagnement des bénévoles,
- Autre(s) à préciser.

Considérant que l'accès de tous les enfants à la lecture est un véritable enjeu,
Considérant que le SIVOM se mobilise en faveur de la lecture : il encourage le dispositif Lire et faire lire dans le cadre du PEDT (écoles d'Arvière en Valromey, Champagne en Valromey et Haut Valromey), il communique sur les actions menées par les bénévoles et il favorise le partenariat avec la médiathèque du Valromey,
Elle propose de déposer un dossier de candidature pour bénéficier de ce label.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

6. Validation et financement des actions PEDT-PM 2025/2026. [Délibération N° 2025/29]

Suite à l'examen des projets déposés par les écoles et les associations sous forme de fiches actions pour l'année scolaire 2025/2026, le comité des financeurs du PEDT :

- a demandé à l'association Val'Muse de retravailler les fiches « MOMO, spectacle chorale des écoles » et « Stages de pratique instrumentale et théâtrale » pour lesquelles l'association sollicite une subvention du SIVOM à hauteur respectivement de 3 000 € et de 3 330 € ;
- a demandé à l'association Observatoire Astronomie Nature du Valromey des précisions sur la fiche « Cosmos club » : mode de rémunération du service par les familles ;
- propose de ne pas retenir les actions suivantes :
 - « Plantation d'arbres » de l'école de Brénaz au motif que les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles,
 - « Sortie au Marais de Lavours » de l'école d'Hotonnes au motif que la CC Bugey Sud propose cette action dans son catalogue des animations scolaires 2025/2026 diffusé aux écoles,
 - « Visite du Château de Montrottier » de l'école d'Hotonnes au motif que cette action ne comporte pas de volet pédagogique en lien avec les axes du PEDT.
- sur proposition de Mme BOYER de la MSA qui dispose d'une enveloppe totale de 11 000 € au titre du dispositif Grandir en Milieu Rural, d'étudier de nouveaux dossiers (projets du RPEI) ou de majorer son intervention sur l'action « Printemps du numérique ».
- a validé les subventions telles que présentées ci-dessous :

Fiches-action déposées	Porteur de l'action	Subvention MSA	Subvention SIVOM
Les adolescents "acteurs de leur projet"	Ain'terlude-en-Bugey	650,00 €	
De la transformation aux consommateurs	Ain'terlude-en-Bugey		800,00 €
Fabrication d'un kamishibai	Ain'terlude-en-Bugey	500,00	
Devenir colporteur d'histoires sonores ?	Ain'terlude-en-Bugey		300,00 €
MOMO, spectacle chorale des écoles	Val'Muse	1 800,00 €	3 000,00 €
Stage pratique instrumentale et théâtrale	Val'Muse	2 540,00 €	3 330,00 €
Éveil artistique intergénérationnel	Val'Muse	730,00 €	1 810,00 €
Ateliers d'astronomie	Observatoire Astronomie	900,00 €	
Cosmo club	Observatoire Astronomie	900,00 €	
Devenir colporteur d'histoires sonores ?	École Brénaz		402,00 €
Planter des arbres	École Brénaz		0.00 €
Maternelle et cinéma	École Brénaz		246,00 €
Devenir colporteur d'histoires sonores ?	École Virieu-le-Petit		924,00 €
Ecole et cinéma	École Virieu-le-Petit		266,00 €
Devenir colporteur d'histoires sonores ?	École Champagne		1 243,00 €
Ecoute, chants et pratique instrumentale	École Champagne		1 155,00 €
Atelier créatif danse	École Champagne		800,00 €
L'école à ciel ouvert	École Champagne		1 696,00 €
Devenir colporteur d'histoires sonores ?	École Hotonnes		1 326,00 €
Sortie château Montrottier	École Hotonnes		0.00 €
Maternelle et cinéma	École Hotonnes		664,00 €
Sortie Maison des jeux	École Hotonnes		917,00 €
Sortie Marais de Lavours	École Hotonnes		0.00 €
Festival Nature	École Hotonnes		200,00 €
Intelligence scientifique	Ecole Montessori		1 100,00 €
Le printemps du numérique	Médiathèque du Valromey	840,00 €	210,00 €
TOTAL		8 860,00 €	20 389,00 €

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

7. Adhésion au service RGPD d'AGATE et nomination d'un DPD. [Délibération N° 2025/30]

Pauline GODET rappelle à l'assemblée que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par les collectivités, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes. Le RGPD s'applique aux collectivités pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour leur propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics, l'association AGATE (Agence Alpine des Territoires), basée à Chambéry, propose une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Cette mission comprendra :

- ⇒ Un accompagnement initial : formation/sensibilisation au RGPD (0,5 journée).
- ⇒ Un accompagnement DPD (délégué à la protection des données) :
- Aide à la mise en conformité au RGPD : aide au remplissage du registre, mise en place d'actions dans la collectivité,

- Hotline RGPD : possibilité de poser des questions à tout moment concernant la protection des données personnelles,
- Mise à disposition d'outils pratiques (exemples de clauses, fiches thématiques et pratiques, assistance à la rédaction de réponse à des demandes d'administrés...),
- Point de contact avec la CNIL en cas de contrôle.

Elle précise que le SIVOM du Valromey adhère à l'AGATE pour l'assistance et la maintenance de ses logiciels BERGER-LEVRAULT et qu'à ce titre, elle peut proposer une offre « groupée » pour l'ensemble des communes du SIVOM aux conditions suivantes :

- Durée de l'engagement : 3 ans, à compter du 01/07/2025.
- Coût de l'accompagnement initial (0,5 journée) : 538,80 € TTC (hors frais de déplacement). Coût annuel de l'accompagnement DPD mutualisé :

SIVOM du Valromey	270 € TTC
Arvière-en-Valromey	270 € TTC
Champagne-en-Valromey	270 € TTC
Haut-Valromey	270 € TTC
Valromey-sur-Séran	450 € TTC

Le SIVOM du Valromey prendra en charge le règlement de ces dépenses et en demandera le remboursement aux communes, à l'exception de l'accompagnement initial.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

8. Modification du tableau des emplois permanents. [Délibération N° 2025/31]

Pauline GODET fait part d'un message de la responsable de la médiathèque, dont le contrat sur le poste d'assistant de conservation – catégorie B vient d'être renouvelé en CDD sur une période de 3 ans.

L'inquiétude de l'agent vient du fait qu'à l'issue de sa disponibilité pour convenances personnelles à échéance au 31/08/2025, elle doit, soit réintégrer son administration d'origine, soit démissionner ou solliciter une rupture conventionnelle ce qui entraînerait la perte du bénéfice de son concours mais également une interdiction d'exercer pendant 6 ans. Face à ces enjeux et n'ayant aucune garantie du renouvellement de son contrat à l'issue des 3 ans, elle sollicite la requalification de son poste en catégorie A et le bénéfice d'une intégration directe avec conservation de l'ancienneté acquise dans son échelon d'origine (statut de fonctionnaire).

Pauline GODET explique que l'intégration est effectivement la voie la plus confortable pour l'agent mais que la taille et les missions de la médiathèque du Valromey ne justifient pas un poste de catégorie A, qu'il est important de veiller à la cohérence entre les postes de la collectivité (le poste de secrétaire général sera pourvu dans le cadre d'emplois des rédacteurs – catégorie B) et qu'enfin, une intégration sur un poste de catégorie A (presqu'au dernier échelon) entraîne un surcoût important.

Elle ajoute que cette situation d'incertitude générée par la fin de la disponibilité et le choix à opérer entre une demande de réintégration ou une démission ou rupture conventionnelle avait été évoquée lors du recrutement et qu'à aucun moment le SIVOM ne s'était engagé à créer un poste de même catégorie par voie de détachement ou d'intégration.

Elle précise enfin qu'à l'issue d'une durée de services publics de 6 ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, l'agent pourra bénéficier d'un CDI.

A l'issue des échanges, l'assemblée valide le maintien du poste de responsable de médiathèque dans le cadre des emplois des assistant de conservation – catégorie B.

Puis, considérant le départ en retraite de la directrice le 1^{er} avril 2026, Pauline GODET propose la création d'un poste de secrétaire général à temps non complet (28/35^{ème}) sur le cadre d'emplois des rédacteurs (catégorie B). Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, pour des raisons de continuité du service, l'exercice des fonctions par un agent de droit public est autorisé en application de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique, avec un niveau de recrutement correspondant à une formation de niveau Bac+2 / Bac+3,

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

9. Information sur le projet de création d'une salle de spectacles.

Une réunion s'est tenue ce jour en présence de représentants d'associations du territoire afin de réfléchir à l'aménagement de la salle des fêtes dans l'objectif de sa transformation en salle de spectacles (dans le respect des contraintes financières du SIVOM).

Un groupe de travail a été constitué, chargé d'identifier les différents usages (musique, théâtre, danse, chorales, spectacles, conférences...), de rencontrer les utilisateurs actuels, d'évaluer les besoins, de tenir compte des contraintes existantes... Il se réunira le 24/06 à 14 à la maison de pays et rendra ses 1ères conclusions en septembre. Les membres du comité syndical peuvent rejoindre ce groupe.

10. Questions diverses

- Diagnostic social CCBS : Dans le cadre de la démarche de diagnostic social menée par la CCBS, une enquête est ouverte auprès de la population jusqu'au 27 juin afin de recueillir l'avis des habitants sur les enjeux sociaux et ceux des familles. De plus, des réunions de concertation sont organisées sur le territoire au mois de juin pour recueillir la parole des habitants : lundi 23 juin à 18h à Champagne-en-Valromey (Maison de Pays).

Pauline GODET demande aux communes de relayer ces informations.

- SCOT du Bugey : Dans le cadre de la révision générale du SCOT, des ateliers participatifs sont prévus : mardi 24 juin à 18h30 à Artemare (salle Confluence).

Pauline GODET demande aux communes de relayer cette information.

La séance est levée à 20h40

La Présidente
GODET Pauline



Le Secrétaire de séance
MARTINOD Marie-Françoise

